

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28

31- Affaires Générales – Convention d'occupation temporaire de Caqueret pour l'hébergement des forains – Rapporteur : Justine GUYOT

La Communauté de Communes Sud Nivernais est, par convention de gestion avec l'Etat, gestionnaire de l'île de Câqueret, ensemble immobilier appartenant à l'Etat, sis à Decize. Cet ensemble dépend du domaine public fluvial.

Par cette convention, la CCSN peut consentir des locations, accorder des droits de jouissance précaires et révocables sur tout ou partie du domaine.

De son côté, la Ville de Decize souhaite bénéficier de l'île de Câqueret en vue de l'accueil de caravanes d'habitations de forains dans le cadre de la fête de la Pentecôte. L'emplacement mise à disposition de la Ville par la CCSN doit faire l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexée.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'accueil de caravanes d'habitations de forains sur l'île de Câqueret à Decize

D'autoriser la Présidente ou la 1^{ère} Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 10/04/2025

Et de la publication le 10/04/2025

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,

R. ROY

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente